

SPERANS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 465 360 euros
Siège Social : 1, Place Samuel de Champlain, 92400 COURBEVOIE
622 056 307 R.C.S NANTERRE

(la « Société »)

DECISION DU PRESIDENT

EN DATE DU 8 DECEMBRE 2025

Le soussigné, **Patrick van der BEKEN**, agissant en qualité de **Président** de la société **SPERANS**, Société par actions simplifiée au capital de 465 360 euros, dont le siège social est fixé à Courbevoie (92400), 1, Place Samuel de Champlain, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 622 056 307,

Conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts qui prévoit que le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Président qui aura à cette occasion les pouvoirs de modifier les statuts, et en toute hypothèse, en tout lieu par décision de la collectivité des associés,

Décide de :

1. transférer le siège social de la Société initialement fixé au 1, Place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE au **67, rue Jules Ferry – 92250 LA GARENNE-COLOMBES**, à compter du **1^{er} janvier 2026**,
2. modifier corrélativement la rédaction de l'article 3 des statuts de la façon suivante :

« ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL »

Le siège social est situé : 67, rue Jules Ferry – 92250 LA GARENNE COLOMBES

Le reste de l'article demeure inchangé. »

3. confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme de la présente décision, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Le Président

DocuSigned by:

675C1AA977264AD...